

DEPARTEMENT DE L'AUBE

CANTON DE TROYES IV



VILLE DE  
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de Saint-Julien-les-Villas,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**Vu** le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004,

**Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 18 mai 2018, Jade BONAMY est nommée délégué à la protection des données à caractère personnel.

#### Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à l'agent.



Le Maire,

Jean-Michel VIART

**NOMINATION DU DELEGUE  
A LA PROTECTION DES  
DONNEES A CARACTERE  
PERSONNEL**

-----